

**SÉANCE DU 13 FÉVRIER 2025**

L' an deux mille vingt-cinq, le treize février à dix-huit heures

Le Conseil Municipal de la Ville de SEVRES, dûment convoqué par arrêté du 31 janvier 2025, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Grégoire de LA RONCIÈRE, Maire de Sèvres.

Le nombre des membres composant le Conseil est de 35, dont 25 présents à la séance,

PRÉSENTS :

M. Grégoire de LA RONCIÈRE, Mme Anne TEXIER, M. Jean-Christophe SCIBERRAS, M. Olivier HUBERT, Mme Emilie BOZIO-MADE, M. Vincent DECOUX, Mme Assunta MESMIN, M. Pascal GIAFFERI, Mme Pascale PARPEX, M. Philippe HAZARD, M. Jean-Pierre FORTIN, Mme Françoise RUSSO-MARIE, Mme Martine VAN WENT, Mme Marie SANCHO, M. Christophe CHABOUD, Mme Muriel COHEN, M. Thomas PARDOUX, Mme Chloé DUCHAUSSOY, Mme Marlène DA SILVA, M. Arthur BEAUREPAIRE, M. Jean DUPLEX, Mme Anne-Marie de LONGEVIALLE-MOULAI, Mme Catherine CANDELIER, M. Loïc LASSAGNE, M. Frédéric PUZIN

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes des articles L2121-17 et L2121-20 du code général des collectivités territoriales.

AVAIENT DONNÉ POUVOIR :

Mme Pascale FLAMANT donne procuration à M. Grégoire de LA RONCIÈRE, M. Jacques VILLEMUR donne procuration à Mme Anne TEXIER, Mme Louise BOMPAIRE donne procuration à M. Jean-Pierre FORTIN, M. Franck-Eric MOREL donne procuration à M. Olivier HUBERT, Mme Caroline BASTIDE donne procuration à M. Christophe CHABOUD, Mme Nadia IDORANE donne procuration à Mme Emilie BOZIO-MADE, M. Thierno-B NDIAYE donne procuration à M. Thomas PARDOUX, M. Luai JAFF donne procuration à Mme Anne-Marie de LONGEVIALLE-MOULAI

ÉTAIT EXCUSÉE :

Mme Chloé DUCHAUSSOY

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Denis MORON, Mme Dominique BLANCHET

En application de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, M. Olivier HUBERT a été désigné(e) secrétaire de séance.

Hôtel de Ville
54, Grande Rue
BP 76
92311 Sèvres Cedex

☎ 01 41 14 10 10

☎ 01 75 19 41 20

✉ mairie@ville-sevres.fr

🌐 www.sevres.fr

PUBLIÉ PAR VOIE ÉLECTRONIQUE LE :

19 FEV. 2025

1/2

Accusé de réception en préfecture
092-219200722-20250213-2025-006-DE
Date de télétransmission : 18/02/2025
Date de réception préfecture : 18/02/2025

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU : 13 février 2025

DÉLIBÉRATION : Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes 2025

N°2025/006

Le Conseil municipal,

Vu le code général des Collectivités territoriales,

Vu la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les hommes et les femmes, notamment son article 61,

Vu le décret du 24 juin 2015 portant application de la loi susvisée,

Vu l'avis de la Commission de l'Urbanisme, des Travaux, de l'Habitat, de la Culture, du Développement Durable et Economique du 4 février 2025,

Vu l'avis de la Commission des Finances, de la Famille, des Affaires Sociales, de la Jeunesse, des Loisirs et de l'Administration du 5 février 2025,

Vu le rapport annuel 2025 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes annexé à la présente délibération,

DÉLIBÈRE :

ARTICLE UNIQUE.

Il est pris acte du rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, préalablement aux débats sur le projet de budget de l'exercice 2025.



POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Maire,

Grégoire de LA RONCIÈRE.



Le Secrétaire de séance,

Chloe Aubert

Accusé de réception en préfecture :
Date de télétransmission : 18/02/2025
Date de réception préfecture :